



Conseil national
de l'information statistique

Commission Entreprises et stratégies de marché

19 novembre 2014

Fiches de présentation d'enquêtes statistiques pour examen d'opportunité

Enquête sur les consommations d'énergie et les investissements antipollution dans les établissements de moins de 20 salariés de l'industrie et de l'artisanat	<u>2</u>
Enquête sur les points de vente du commerce de détail	<u>4</u>
Enquête européenne sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique (TIC – Entreprises)	<u>7</u>
Enquête sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique pour les entreprises ayant moins de 10 personnes occupées (TIC – TPE)	<u>10</u>
Enquête mensuelle sur l'observation des prix des consommations intermédiaires nécessaires aux agriculteurs (EPCIA)	<u>13</u>
Enquête sur le prix des bois	<u>17</u>
Enquête <i>Terres labourables</i>	<u>19</u>
Enquête <i>Pratiques d'élevage</i>	<u>22</u>

FICHE DE PRÉSENTATION

Enquête sur les consommations d'énergie et les investissements antipollution dans les établissements de moins de 20 salariés de l'industrie et de l'artisanat

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête thématique : « Enquête sur les Consommations d'Énergie et les Investissements antipollution dans les Petits Établissements de moins de 20 salariés de l'industrie et de l'artisanat » (ECEI-PE).

2. Service producteur

Insee – Direction des statistiques d'entreprises – Département des synthèses sectorielles

3. Service réalisant la collecte

Insee – Service des Statistiques Nationales d'Entreprises (Direction régionale de Basse-Normandie)

4. Historique de l'enquête

Il s'agit ici d'une demande d'opportunité dans le cadre d'une extension aux petits établissements (moins de 20 salariés) des questionnements sur les consommations d'énergie dans l'industrie (enquête EACEI) et sur les investissements et dépenses pour protéger l'environnement (enquête ANTIPOL).

Les consommations d'énergie dans l'industrie sont suivies par le service statistique public depuis l'année de référence 1982. Les investissements pour protéger l'environnement sont enquêtés pour la première fois en 1992 (sur l'exercice 1991) et les dépenses courantes pour protéger l'environnement, périodiquement, à partir de 1996.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête est nouvelle sur le champ des moins de 20 salariés. Les avis de conformité émis en 2012 pour l'EACEI et 2013 pour ANTIPOL ont accordé le label d'intérêt général assorti de l'obligation de réponse pour les deux enquêtes.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'EACEI-PE mesure, au niveau de l'établissement et pour les principales énergies mais de manière nettement simplifiée par rapport à l'EACEI, les achats et les consommations d'énergie dans l'industrie, à l'exception des activités de production et de distribution d'énergie conformément au concept de consommation finale d'énergie de l'industrie. Les consommations sont détaillées au niveau de leur usage, un usage particulier étant la production d'électricité.

L'EACEI-PE mesure également les montants par domaine des études, des investissements et des gros postes de dépenses courantes réalisés pour protéger l'environnement.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Deux règlements européens sont à l'origine de la demande :

- le règlement N° 251/2009, relatif aux statistiques structurelles des entreprises (SBS), demande annuellement les achats de produits énergétiques pour l'industrie hors producteurs d'énergie ainsi que les dépenses de protection de l'environnement ventilées par domaine environnemental, par activité et par taille d'entreprise ;
- le règlement N° 844/2010, concernant les statistiques de l'énergie, demande des données sur les quantités consommées.

Les données des enquêtes annuelles EACEI (consommation d'énergie dans l'industrie) et Antipol (investissements et dépenses courantes pour protéger l'environnement) permettant de répondre à ces règlements ne portent pas sur les établissements de moins de 20 salariés. Pour répondre sur le champ complet, des estimations sont donc nécessaires. L'enquête EACEI-PE doit permettre de compléter les résultats fournis sur l'année d'enquête et d'améliorer les méthodes d'estimations sur les unités de moins de 20 salariés pour les années suivantes.

L'organisation de cette enquête a été annoncée au comité du label lors de la présentation de l'enquête EACEI ; l'avis de conformité émis le 27 novembre 2012 a enregistré qu'une enquête spécifique sur les consommations d'énergie des établissements de moins de 20 salariés était prévue d'ici 2015.

Par ailleurs, les résultats de cette enquête pourront être utilisés par d'autres organismes liés à ces domaines notamment le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Commissariat général au

développement durable (CGDD) du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) pour alimenter le bilan énergétique annuel, pour publier les données régionales sur l'énergie ou pour élaborer les comptes de la protection de l'environnement.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Il n'existe pas de données alternatives portant sur la consommation d'énergie et les investissements liés à l'environnement dans le domaine industriel pour les établissements de moins de 20 salariés. Il n'y a de recouvrement avec aucune autre source.

9. Insertion dans un système d'information

Cette enquête ponctuelle sur les établissements de moins de 20 salariés permet de compléter le champ des enquêtes annuelles EACEI et Antipol réalisées par l'Insee sur le champ des établissements d'au moins 20 salariés.

10. Cible de l'enquête

L'ECEI-PE est réalisée auprès des établissements, car c'est à ce niveau que les données sont disponibles. L'enquête portera sur un échantillon d'environ 5 000 unités.

11. Champ de l'enquête

L'ECEI-PE réalisée ponctuellement interroge les établissements exploitants implantés en France (yc Dom) de moins de 20 salariés au 31/12, appartenant au secteur de l'industrie hors industrie de l'énergie (mais y compris récupération), soit les sections B et C de la Naf rév. 2 hors 05, 06, 091, 10.13B, 10.71B, 10.71C, 10.71D, 19, 2013A, 2446Z.

12. Champ géographique de l'enquête

France entière (métropole + DOM).

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage sera le répertoire statistique SIRUS (Système d'Identification au Répertoire des Unités Statistiques).

La méthode d'échantillonnage sera une stratification par secteur d'activité et taille d'unité locale.

14. Mode de collecte

Par internet et voie postale à la demande de l'établissement.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte de l'enquête devrait avoir lieu au second semestre de l'année 2015.

16. Contraintes imposées à l'enquêté

Une version du questionnaire a été testée par le Réseau « enquêteurs entreprises » de l'Insee, notamment pour s'assurer de sa pertinence auprès des établissements de petite taille. Le temps de réponse médian est de l'ordre de la demi-heure.

17. Instances de concertation (comitologie)

Le comité de concertation réunit des experts et représentants des politiques publiques concernées par les questions d'énergie et de protection de l'environnement (SOeS, DGEC, Ceren, Ademe, AIE, Citepa, DGCIS...) ainsi que des représentants d'organisations professionnelles, d'entreprises ou de syndicats de salariés (EDF, GDF Suez, Comité professionnel du pétrole, Medef, CGPME, CGT, CFDT...). Une première réunion a eu lieu le 5 mars 2014.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Une publication de type *Insee Première* ou *Insee Focus* ainsi qu'une publication détaillée des résultats sous la forme d'un *Insee Résultats* sont prévues.

Les données sont par ailleurs utilisées pour répondre aux règlements européens (cf. point 7).

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'enquête est préparée et pilotée par la division Enquêtes thématiques et études transversales au sein du département des synthèses sectorielles de l'Insee ; elle sera réalisée par le service de statistiques nationales d'entreprises (SSNE) de la DR de Basse-Normandie de l'Insee.

On estime à 1,5 ETP de cadre A et 4 ETP de cadres B et C.

FICHE DE PRÉSENTATION
Enquête sur les points de vente du commerce de détail

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les points de vente du commerce de détail

2. Service producteur

Insee – Direction des statistiques d'entreprises – Département des synthèses sectorielles

3. Service réalisant la collecte

Insee – Service des Statistiques Nationales d'Entreprises (DR Basse-Normandie)

4. Historique de l'enquête

Des enquêtes sur les points de vente ont été menées régulièrement tous les 5 ans environ depuis 1984 (6 depuis le début des années 80), avec l'objectif de mieux connaître le tissu commercial. La dernière a été réalisée en 2010 sur l'exercice 2009. Cette enquête a permis de collecter l'information nécessaire au calcul de ratios tels que chiffre d'affaires par mètre carré ou par personne employée, en fonction de caractéristiques d'activité, de surface de magasin ou de localisation et – particularité de l'édition 2009 –, d'appartenance à un réseau d enseignes. Toutefois, elle n'a pas permis d'identifier les magasins appartenant à un réseau en fonction du type de réseau (intégré, franchisé ou adhérent à un groupement coopératif). De plus, certains utilisateurs ont déploré de ne pouvoir obtenir de résultats au niveau des grandes régions.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête en 2009 avait abouti à deux publications un Insee Première (« Grandes surfaces et réseaux d'enseignes dominant le commerce de détail », Aline Ferrante, Insee, Insee Première n°1404, juin 2012) et un Insee Résultats (n°60 – Économie, septembre 2012 :

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=pointsvente09

Cette enquête a également permis d'alimenter des études sectorielles.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête visera à collecter le Siret, l'adresse, le chiffre d'affaires, les effectifs (personnes occupées), la surface du point de vente, l'enseigne et la nature d'un lien éventuel avec un réseau (type de contrat avec la tête de réseau).

7. Origine de la demande

Les points de vente, lieux où se rencontrent l'offre et la demande et où se nouent les transactions commerciales, sont au cœur de l'activité de la distribution. Il apparaît essentiel aux différents analystes ou acteurs du commerce, professionnels, économistes, bureaux d'études, collectivités locales, de disposer d'éléments décrivant l'appareil commercial, susceptibles d'expliquer la performance des magasins.

Dans le tertiaire, et plus particulièrement dans les secteurs du commerce de détail, les formes d'organisation en réseaux se sont fortement développées. Le repérage des enseignes et l'observation statistique de leur emprise à partir de l'enquête sur les contours de réseaux du commerce de détail ont confirmé l'ampleur et la diversité de ce phénomène. Les représentants des professionnels (fédération de la franchise, enseignes du commerce associé, etc.) défendent souvent l'idée que ce sont ces nouvelles formes d'organisation en réseaux qui constituent le segment le plus dynamique du commerce, sont à la source de nombreuses innovations et de la transformation du paysage commercial. Il existe ainsi une

demande forte d'étudier les performances des points de vente appartenant à un réseau comparativement aux autres et de connaître leurs parts de marché.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet

Il s'agit d'une reprise de l'enquête réalisée en 2010 sur l'exercice 2009, intégrant la dimension des réseaux d'enseigne, dimension qui a fait l'objet d'une enquête en deux vagues sur le commerce en 2006 et 2007. Elle complète l'enquête sectorielle annuelle qui ne fournit des informations qu'au niveau des entreprises. Cette reprise est simplifiée du point de vue de la charge des enquêtés pour tenir compte de l'existence du fichier administratif Tascom (cf. ci-dessous).

9. Insertion dans un système d'information

Pour améliorer la connaissance du tissu commercial, un dispositif hybride est envisagé, mobilisant trois types de sources : des données issues de l'enquête sectorielle annuelle, notamment pour des entreprises mono-établissement ; des informations sur les autres entreprises, notamment les entreprises multi-établissements ou les entreprises appartenant à un réseau via l'enquête spécifique sur les points de vente et des données provenant du fichier fiscal de la Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom) pour les entreprises dont l'ensemble des établissements commerciaux y figurent.

10. Cible de l'enquête

Les unités enquêtées seront les entreprises (unités légales), qui fourniront l'information sur leurs magasins. L'enquête portera sur un échantillon d'environ 10 000 à 13 000 unités.

11. Champ de l'enquête

L'enquête portera sur les établissements de l'artisanat commercial et du commerce de détail en magasin (NAF rév. 2 : 10.13B, 10.71B, 10.71C, 10.71D et division 47 hors groupes 47.8 et 47.9).

12. Champ géographique de l'enquête

France métropolitaine et DOM

13. Bases de sondage, échantillonnage

Un échantillon de 10 000 à 13 000 entreprises (unités légales) sera tiré dans les secteurs de l'artisanat commercial et du commerce de détail en magasin, de façon à être représentatif des secteurs fins (sous-classe de la NAF). On envisage, comme pour l'enquête précédente, d'avoir une strate exhaustive pour les entreprises de plus de 40 magasins (200 unités environ) et de procéder par sondage pour les autres strates. Une coordination positive de l'échantillon sera également mise en place avec l'Enquête Sectorielle Annuelle. Les entreprises (unités légales) pour lesquelles tous les établissements commerciaux figurent dans le fichier Tascom seront dans l'échantillon de l'enquête (avec un poids de 1) et ne recevront pas de questionnaires, ce qui portera à environ 20 000 unités l'échantillon total de l'enquête.

14. Mode de collecte

A priori, l'enquête s'effectuera par internet avec possibilité de réponse par voie postale. Pour les entreprises (unités légales) ayant au moins 40 établissements commerciaux, il est envisagé de permettre une réponse via le service de dépôt de fichier.

Le questionnaire étant simplifié par rapport à celui de l'enquête précédente, il n'est pas envisagé de faire de test.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La période de collecte envisagée est le deuxième semestre 2015.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le temps de réponse médian parmi les répondants à cette question lors de l'enquête précédente était de 10 minutes pour les entreprises possédant moins de 40 établissements et de 2 heures et 20 minutes pour les entreprises de plus de 40 établissements.

17. Instances de concertation (comitologie)

Le comité de concertation réunit des professionnels, universitaires, chercheurs et membres de bureaux d'études impliqués par le tissu commercial et l'organisation en réseau. Une première réunion a eu lieu le 9 juillet 2014, y étaient notamment conviés l'union du grand commerce de centre ville, la fédération Professionnelle des Entreprises de Sport et de Loisirs, la confédération générale de l'alimentation en détail, la fédération des enseignes de l'habillement, la fédération française de la franchise, le conseil du commerce de France, la fédération des enseignes du commerce associé, la fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France, la CGPME, l'IFLS, l'union professionnelle artisanale, la *fédération nationale des détaillants en chaussures de France*, la *fédération des entreprises du commerce et de la distribution*, des syndicats de salariés et des experts sectoriels ou des universitaires (*Université Rennes I*, Dia-Mart, DGCIS).

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats de l'enquête seront publiés au moins sous la forme d'un 4-pages (Insee Première) et d'un document plus complet (Insee Résultats).

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'enquête est préparée et pilotée par les divisions Commerce et Enquêtes thématiques et études transversales au sein du département des synthèses sectorielles de l'Insee ; elle sera réalisée par le service de statistiques nationales d'entreprises (SSNE) de la DR de Basse-Normandie de l'Insee. On estime à 1,5 ETP de cadre A et 7 ETP de cadres B et C.

FICHE DE PRÉSENTATION

Enquête européenne sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique (TIC – Entreprises)

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête européenne sur les Technologies de l'Information et de la Communication et le commerce électronique (TIC - Entreprises).

2. Service producteur

Insee – Direction des statistiques d'entreprises – Département des synthèses sectorielles, en collaboration avec le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le Service de la statistique et de la prospective (SSP) auprès du ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt

3. Service réalisant la collecte

Insee – Pôle Enquêtes Entreprises (Direction régionale de Midi-Pyrénées).

4. Historique de l'enquête

Cette enquête se situe dans la lignée d'enquêtes thématiques conduites depuis 2001, sur l'initiative d'Eurostat. En France, ce type d'enquête a été conduit en 2002 auprès de 12 000 entreprises de l'industrie, du commerce et des services (TIC 2002) après des investigations spécifiques menées sur le thème du commerce électronique en 2000 puis en 2004. Puis des enquêtes annuelles ont été réalisées dans le cadre du règlement n°808/2004 du 21 avril 2004 du Parlement européen et du Conseil concernant les statistiques communautaires sur la société de l'information. Ce règlement a été amendé par le règlement européen n° 1006/2009 du 16 septembre 2009 qui conserve l'annualité de l'enquête. Dans ce cadre, les enquêtes sur les TIC et le commerce électronique dans les entreprises réalisées par les pays de l'Union européenne suivent une méthodologie commune et un même modèle de questionnaire défini par un règlement annuel d'application.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Les enquêtes annuelles réalisées dans le cadre européen font l'objet d'une double publication :

- à l'échelle européenne, résultats et publications sur le site internet d'Eurostat :
http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/product_details/publication?p_product_code=KS-SF-13-029
- sur le plan national, résultats et publications sur le site internet de l'Insee :
http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1495
<http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/irweb.asp?id=irecotic13>

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique (TIC) a pour objectif de mieux percevoir la diffusion des TIC dans les entreprises européennes et d'évaluer la progression de leur usage. Elle s'inscrit dans le cadre du règlement européen concernant les statistiques communautaires sur la société de l'information.

Le programme d'enquêtes sur les TIC se compose actuellement d'une séquence d'enquêtes annuelles conçues autour d'un tronc commun portant sur trois thèmes principaux (équipement en TIC, accès et usage d'Internet, commerce électronique) auquel est adjoint chaque année un ou plusieurs modules traitant d'un thème nouveau ou approfondissant l'un des thèmes de base (par exemple, l'usage des médias sociaux en 2013, le cloud computing en 2014, la sécurité des TIC en 2015).

7. Origine de la demande

Ce programme d'enquêtes s'inscrit dans le cadre du règlement n° 1006/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 amendant le règlement 808/2004 du 21 avril 2004 concernant les statistiques communautaires sur la société de l'information et vise à satisfaire les besoins d'informations tant au niveau européen qu'au niveau national.

Le questionnaire est en grande partie déterminé au niveau européen (*task force* et *working group*) avec adoption d'un règlement d'application laissant la possibilité de garder ou non des questions optionnelles et d'ajouter des questions d'intérêt national.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet

Cette enquête se situe dans la lignée d'enquêtes thématiques conduites depuis 2001, sur l'initiative d'Eurostat. Depuis 2012, à la demande du CNIS, elle est accompagnée une fois tous les 5 ans d'une enquête sur les entreprises de moins de 10 personnes occupées.

9. Insertion dans un système d'information

Il s'agit d'une enquête qui se renouvellera tous les ans (ou tous les 2 ans si la décision en était prise au niveau européen suite au débat qui vient d'être lancé sur la périodicité) durant les 10 prochaines années au moins.

La demande d'opportunité porte sur les 5 prochaines enquêtes (réalisées de 2016 à 2020).

10. Cible de l'enquête

Chaque millésime d'enquête interroge environ 13 000 unités légales.

11. Champ de l'enquête

Les entreprises interrogées sont les unités légales d'au moins 10 personnes occupées. Les activités concernées, en NAF rév. 2, sont les sections C à J, L, N, ainsi que les divisions 69 à 74, le groupe 95.1.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête est européenne. En France, son champ actuel porte sur la France entière (métropole + DOM).

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'échantillon de l'enquête TIC est tiré dans une base de sondage construite à partir du répertoire statistique Sirius.

La méthode d'échantillonnage est un sondage aléatoire stratifié selon le secteur d'activité et les tranches d'effectifs en personnes occupées. Les modalités des tranches d'effectifs, préconisées par Eurostat, sont au nombre de cinq (10 à 19 personnes occupées, 20 à 49 personnes occupées, 50 à 249 personnes occupées, 250 à 499 personnes occupées, 500 personnes occupées et plus). Les modalités des secteurs, préconisées par Eurostat, sont à des niveaux différents (niveau division, groupe voire regroupements de divisions ou de groupes). Afin d'inclure dans l'échantillon les entreprises importantes, des seuils de chiffre d'affaires ont été calculés par tranche d'effectif. Au-dessus de ce seuil, l'entreprise est systématiquement enquêtée.

De même, les entreprises de 500 personnes occupées et plus sont interrogées exhaustivement. Pour les strates de taille d'effectif inférieure, le nombre d'entreprises à interroger a été obtenu par le biais d'une allocation mixte correspondant à une moyenne entre une allocation proportionnelle au nombre d'unités et une allocation proportionnelle au nombre de personnes occupées.

L'échantillon de l'enquête TIC d'une année donnée (N) recouvre en partie celui de l'année précédente (N-1). Pour mieux assurer les évolutions d'une année sur l'autre, l'échantillon est renouvelé annuellement par moitié dans les strates non-exhaustives. Toutefois pour alléger la charge de réponse, la méthode assure que la probabilité de recouvrement de la partie renouvelée avec l'échantillon de l'année précédente est la plus faible possible (coordination négative de la partie renouvelée avec l'échantillon de l'année précédente).

14. Mode de collecte

Il s'agit d'une enquête collectée essentiellement par internet et à la demande de l'entreprise par voie postale.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte a lieu de janvier à avril actuellement tous les ans, le passage a une périodicité biennale est cependant envisagé.

16. Contraintes imposées à l'enquêté

La version papier du questionnaire doit tenir dans un format A3. Eurostat cherche à ne pas augmenter le nombre de questions posées d'une année sur l'autre pour ne pas alourdir la charge des entreprises. Le temps de réponse médian est de l'ordre de la demi-heure.

17. Instances de concertation (comitologie)

Un comité de concertation est amené chaque année à donner son avis sur le questionnaire proposé. Il peut choisir de garder ou non des questions optionnelles et peut proposer des questions d'intérêt national. Ce comité réunit des experts et représentants des politiques publiques concernées par les questions de technologie de l'information et de la communication et de commerce électronique (SOeS, SSP, DGE, CCIP, ARCEP, SGMAP, Télécom Paris Tech...) ainsi que des représentants d'organisations professionnelles, ou de syndicats de salariés (FEVAD Syntec Numérique, Medef, CGPME, CGT, FO...).

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats sont transmis à Eurostat début octobre de l'année de collecte. Suivent une publication de type *Insee Première* ainsi qu'une publication détaillée des résultats sous la forme d'un *Insee Résultats*.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'enquête mobilise environ 2 ETP de niveau A et 1,5 ETP de niveau B pour la conception, le suivi de la collecte, les traitements d'apurement, de redressement, la validation des données et la production des résultats, et 7 ETP de niveau B et C pour la collecte.

FICHE DE PRÉSENTATION

Enquête sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique pour les entreprises ayant moins de 10 personnes occupées (TIC – TPE)

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les Technologies de l'Information et de la Communication et le commerce électronique pour les entreprises ayant moins de 10 personnes occupées (TIC-TPE).

2. Service producteur

Insee – Direction des statistiques d'entreprises – Département des synthèses sectorielles, en collaboration avec le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le Service de la statistique et de la prospective (SSP) auprès du ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt

3. Service réalisant la collecte

Insee – Pôle Enquêtes Entreprises (Direction régionale de Midi-Pyrénées).

4. Historique de l'enquête

Cette enquête se situe dans la lignée d'enquêtes thématiques conduites annuellement depuis 2001, à l'initiative d'Eurostat, sur les entreprises occupant au moins 10 personnes pour appréhender leur équipement et leurs usages des technologies de l'information et de la communication (TIC). Ces enquêtes annuelles ont été réalisées dans le cadre du règlement n° 808/2004 du 21 avril 2004 du Parlement européen et du Conseil, amendé par le règlement n° 1006/2009 du 16 septembre 2009, concernant les statistiques communautaires sur la société de l'information.

Lors du renouvellement du label d'intérêt général de l'enquête TIC auprès des entreprises occupant au moins 10 personnes pour les années 2011 à 2015, la commission « Entreprises et stratégies du marché » du CNIS a demandé que le champ de l'enquête soit étendu aux entreprises occupant moins de 10 personnes (cette partie du champ étant considérée par Eurostat comme une extension optionnelle de l'enquête TIC auprès des entreprises occupant au moins 10 personnes).

Une enquête auprès des entreprises occupant moins de 10 personnes (TIC-TPE) a donc été réalisée en 2012 avec toutefois un questionnaire adapté pour tenir compte des spécificités de ces très petites entreprises. L'enquête TIC-TPE proposée présentement est donc le renouvellement de cette enquête; sa collecte devant être réalisée au deuxième semestre 2016.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête de 2012 a donné lieu à publication sur le site internet de l'Insee :

- un *Insee Première* : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1491
- un *Insee Résultats* : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/irweb.asp?id=irecotictpe12>

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC-TPE) a pour objectif de mieux percevoir la diffusion des TIC et la progression de leur usage dans les entreprises occupant moins de 10 personnes. Une meilleure connaissance de ce phénomène doit permettre d'éclairer la mise en place de politiques d'accompagnement visant à soutenir le développement des TIC dans les entreprises.

Le questionnaire reprendra la majorité des thèmes et des questions du questionnaire TIC 2016 pour les entreprises d'au moins 10 personnes occupées (déterminé en grande partie au niveau européen via des *task force* et des *working group*) afin d'assurer la comparabilité des données. Le questionnement sera toutefois adapté aux très petites entreprises. Ces thèmes seront vraisemblablement basés sur les trois

thèmes principaux habituels (équipement en TIC, accès et usage d'Internet, commerce électronique) auquel sera adjoint un ou plusieurs modules traitant d'un thème spécifique.

7. Origine de la demande

La Commission Entreprises et stratégies de marché du CNIS a souhaité en 2010 étendre le champ de l'enquête TIC aux entreprises de moins de 10 personnes occupées et suivre le développement des TPE en la matière.

Le comité du label a réitéré ce souhait lors du passage de l'enquête TIC pour les entreprises d'au moins 10 personnes. Par ailleurs, Eurostat préconise de réaliser cette enquête (optionnelle).

Le gouvernement a récemment souligné l'importance du numérique dans le développement des TPE et des PME et les actions menées en matière de transition numérique de l'économie.

Les utilisateurs potentiels des résultats sont :

- Eurostat
- Services Statistiques Ministériels (SSM)
- Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP)
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP)
- Mouvement des entreprises de France (MEDEF)
- Fédération de l'e-commerce et de la vente à distance (FEVAD)
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
- Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises (CGPME)
- Chercheurs

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Cette enquête est une extension aux entreprises occupant moins de 10 personnes de l'enquête annuelle TIC.

9. Insertion dans un système d'information

Cette enquête a été réalisée pour la première fois en 2012.

10. Cible de l'enquête

Il est prévu d'interroger environ 10 000 à 20 000 unités légales selon les précisions demandées et les moyens engagés.

11. Champ de l'enquête

Les unités interrogées sont les unités légales de moins de 10 personnes occupées hors autoentrepreneurs. Les activités concernées, en NAF rév. 2, sont les sections C à J, L, N, ainsi que les divisions 69 à 74, le groupe 95.1.

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ porte sur la France entière (métropole + DOM).

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'échantillon de l'enquête TIC est tiré dans une base de sondage construite à partir du répertoire statistique Sirius.

Comme pour l'enquête TIC-TPE 2012, la méthode d'échantillonnage est un sondage aléatoire stratifié selon le secteur d'activité, les tranches d'effectifs en personnes occupées et les tranches de chiffre d'affaires. Les modalités des secteurs, ceux préconisées par Eurostat pour l'enquête TIC, sont à des niveaux différents (niveau division, groupe voire regroupements de divisions ou de groupes). Les modalités des tranches d'effectifs sont au nombre de quatre (1 personne occupée, 2 à 4 personnes occupées, 5 à 9 personnes occupées, nombre de personnes occupées inconnu). Les modalités des tranches de chiffre d'affaires sont au nombre de cinq (chiffre d'affaires inconnu, 0 à 999 k€, 1 000 à 1 999 k€, 2 000 k€ et plus). Afin d'optimiser la précision des estimations des ventes électroniques, des

seuils de chiffre d'affaires ont été calculés par grand secteur. Au-dessus de ce seuil, l'entreprise est systématiquement enquêtée.

On distingue deux sous-populations : les micro-entreprises au sens de la LME et les autres. Sur chaque sous-population, les taux de sondage par strate sont issus d'une allocation mixte correspondant à une moyenne entre une allocation proportionnelle au nombre d'unités et une allocation de Neyman sur la variable ventes électroniques.

L'échantillon de l'enquête sera coordonné négativement si besoin est avec les enquêtes dont le champ est proche afin de minimiser la charge statistique des entreprises.

14. Mode de collecte

Il s'agit d'une enquête collectée essentiellement par internet (84 % en 2012) et à la demande de l'entreprise par voie postale.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte aura lieu de septembre à décembre 2016.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le temps de réponse médian est de l'ordre du quart d'heure.

17. Instances de concertation (comitologie)

Un comité de concertation sera amené à donner son avis sur le questionnaire proposé et pourra proposer des questions d'intérêt national. Comme pour l'enquête TIC sur les entreprises d'au moins 10 personnes employées, Ce comité réunira des experts et représentants des politiques publiques concernées par les questions de technologie de l'information et de la communication et de commerce électronique (SOeS, SSP, DGE, CCIP, ARCEP, SGMAP, Télécom Paris Tech...) ainsi que des représentants d'organisations professionnelles, ou de syndicats de salariés (FEVAD, Syntec Numérique, Medef, CCIP, CGPME, CGT, FO...).

18. Exploitation et diffusion des résultats

Une publication de type *Insee Première* ainsi qu'une publication détaillée des résultats sous la forme d'un *Insee Résultats* sont prévues.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'enquête mobilisera environ 1,2 ETP de niveau A et 1,3 ETP de niveau B pour la conception, le suivi de la collecte, les traitements d'apurement, de redressement, la validation des données et la production des résultats, et 6 ETP de niveau B et C pour la collecte.

FICHE DE PRÉSENTATION
**Enquête mensuelle sur l'observation des prix des consommations intermédiaires
nécessaires aux agriculteurs (EPCIA)**

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête mensuelle sur l'observation des prix des consommations intermédiaires nécessaires aux agriculteurs (EPCIA *ou* Enquête PCIA).

2. Service producteur

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires, est maître d'ouvrage.

3. Service réalisant la collecte

La collecte est réalisée par le SSP au niveau central avec l'appui des services régionaux de l'information statistique et économique (SRISE en métropole et SISE dans les DOM).

4. Historique de l'enquête

L'enquête PCIA dans sa forme actuelle résulte de la refonte en 1995 de l'enquête courante réalisée pour le suivi de l'indice des prix des produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles (Ippinea). Il s'agit par conséquent d'une reconduction de l'enquête, le dernier avis de conformité ayant été attribué en 2010. Réalisée depuis 1995 par le Sces maintenant SSP, l'enquête PCIA a été actualisée à partir des résultats de l'enquête préliminaire au rebasement 2005.

Le SSP demande donc la reconduction de cette enquête dont la validité du label expire en 2015.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Le suivi mensuel des prix des 3 600 séries de l'enquête PCIA continue d'être réalisé dans les délais prescrits par le calendrier de diffusion de l'IPAMPA établi par l'Insee.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête PCIA a pour objectif de suivre les coûts d'approvisionnement des agriculteurs en agrofournitures et en produits et services vétérinaires. À ce titre, elle suit les prix de vente aux agriculteurs des principaux produits d'alimentation animale, des engrais, des produits phytosanitaires, des semences, du matériel et petit outillage et des produits et services vétérinaires. L'enquête permet d'alimenter sur son domaine de suivi l'indice des prix d'achat des moyens de production agricoles (IPAMPA), harmonisé avec celui des autres pays de l'Union européenne, et de calculer des IPAMPA régionalisés. Elle permet également d'établir à la demande d'Eurostat les prix absolus de certains engrais et de certains produits d'alimentation animale.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

À l'échelon européen, l'information collectée répond aux demandes d'indices (IPAMPA) et de prix absolus définies dans le cadre de la politique agricole européenne par un gentleman's agreement entre les États membres, Eurostat et la DG Agri de la Commission européenne.

Aux échelons national et régional, l'information collectée permet de répondre aux besoins du ministère en charge de l'agriculture et des milieux professionnels. Elle est diffusée le plus souvent au travers de l'IPAMPA pour des besoins :

- macroéconomiques : les relevés de prix de l'EPCIA, l'IPAMPA national et les IPAMPA régionalisés servent directement à l'Insee et au SSP pour établir la partie prix des comptes de l'agriculture, valoriser des quantités collectées par ailleurs, analyser les évolutions de prix et leur effet sur le revenu agricole ;
- conjoncturels : l'IPAMPA national et les IPAMPA régionalisés sont utilisés pour le suivi des prix de différents intrants nécessaires aux agriculteurs et pour disposer d'une vue d'ensemble régulière des fluctuations des prix et de leurs conséquences sur l'économie agricole ;
- microéconomiques : l'IPAMPA national est régulièrement utilisé pour certains travaux internes d'analyse ou de suivi détaillé des coûts de production menés par différentes organisations professionnelles, entreprises ou bureaux d'études spécialisés.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Il n'y a pas d'autres sources disponibles sur le domaine de l'enquête PCIA permettant de connaître l'évolution des prix des intrants payés par les exploitants agricoles.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête PCIA est une des sources qui alimente chaque mois le calcul de l'IPAMPA pour sa partie biens et services de consommations courantes. En dehors du volet « prix » qui est rempli mensuellement par les entreprises, un volet « entreprise » et un volet « caractéristiques des séries » sont remplis uniquement à l'occasion de mises à jour ponctuelles par les gestionnaires d'enquêtes.

L'opportunité est demandée pour le seul projet d'enquête, mais pour l'ensemble des volets.

10. Cible de l'enquête

L'enquête est réalisée auprès d'un échantillon d'environ 245 entreprises parmi les plus représentatives qui vendent des produits et services utilisés par les exploitants agricoles. La plupart des entreprises (210) relèvent du domaine de l'agrofourmiture et 35 cabinets vétérinaires sont également interrogés.

11. Champ de l'enquête

En termes d'activité, les entreprises enquêtées relèvent des branches d'activité du commerce de gros de céréales, de semences et d'aliments du bétail (46.21Z), du commerce de gros de produits chimiques (46.75Z) et des activités vétérinaires (75.00Z). Certains fabricants d'aliments pour animaux (10.91Z) ayant une activité de commercialisation font également partie du champ. Sont interrogées les entreprises dont les chiffres d'affaires (46.21Z, 46.75Z, 10.91Z) ou les effectifs salariés (75.00Z) sont les plus élevés pour les branches concernées. Plus précisément, l'enquête suit 3 600 séries de prix qui se répartissent ainsi :

- semences et plants (11 %)
- engrais, amendements et supports de cultures (24 %)
- produits de protection des cultures (24 %)
- aliments pour animaux (28 %)
- matériel et petit outillage (3 %)
- produits et services vétérinaires (10 %)

Les prochains travaux de rebasement 2015 qui commenceront au cours du premier semestre 2015 permettront d'actualiser la totalité des produits suivis et de renouveler en partie l'échantillon des entreprises interrogées dans l'enquête PCIA.

12. Champ géographique de l'enquête

L'IPAMPA est harmonisé au niveau européen et doit permettre des comparaisons entre pays. Sont interrogés les entreprises ou établissements situés en France, y compris les DOM.

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'échantillon mensuel des séries d'agrofourmiture a été établi sur la base des résultats de l'enquête préliminaire au rebasement 2005 réalisée en 2006 et 2007, elle-même réalisée par sondage auprès des 250 principales entreprises et coopératives de commerce de gros et des fabricants d'aliments pour animaux de ferme.

Dans une première phase, la collecte du chiffre d'affaires 2005 par poste fin et sa ventilation régionale ont permis de calculer les pondérations fines régionales et nationales.

Dans une deuxième phase, l'enquête préliminaire a permis de déterminer les entreprises et les séries à suivre par poste dans l'enquête PCIA. Ont été retenus le (les) produit(s) le(s) plus vendu(s) aux conditions de commercialisation les plus courantes dans les entreprises les plus représentatives.

Pour la partie produits vétérinaires, la nomenclature des produits suivis, les pondérations fines et la définition des séries ont été établies à l'aide des résultats agrégés 2005 de l'activité vétérinaire fournis par le Syndicat de l'industrie du médicament vétérinaire et réactif (SIMV). Les principaux cabinets vétérinaires en effectif salarié interrogés dans l'enquête PCIA ont été sélectionnés à partir du fichier Sirene.

14. Mode de collecte

Conformément aux mesures de simplifications administratives pour les entreprises souhaitées par l'État (suite à une concertation entre les Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi -*Dirrecte*- et les entreprises), et principalement la dématérialisation des enquêtes de la statistique publique, le SSP s'engage dans la mise en place

d'un outil générateur unique de collecte de données dématérialisées pour l'ensemble de ses enquêtes s'adressant aux entreprises.

L'enquête EPCIA sera donc dématérialisée au cours du premier trimestre 2015. Elle sera gérée au niveau central par le SSP avec l'appui des SRISE qui assurent un suivi de proximité avec les entreprises et s'y déplacent afin de mettre à jour la liste des produits et services suivis dans l'enquête.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

L'enquête est mensuelle. La collecte de l'information se déroule du 20 du mois sous revue au 20 du mois suivant.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquête

Le temps de réponse moyen est de l'ordre d'une vingtaine de minutes. Mais le nombre de relevés de prix est très hétérogène, variant de un à plus de cent. Aussi le temps de réponse ne devrait pas excéder une dizaine de minutes pour 80 % des entreprises. À l'autre extrême, pour une dizaine d'entreprises, le temps de réponse peut dépasser une heure, mais dans ces grandes entreprises la charge d'enquête est répartie entre plusieurs correspondants qui sont spécialisés par catégorie d'intrants.

17. Instances de concertation (comitologie)

Un comité de concertation se réunira au cours du premier trimestre 2015. Il permettra d'engager les travaux nécessaires à la réalisation de l'enquête préliminaire au rebasement 2015. Il regroupe l'Insee, la Direction générale des politiques agricole, alimentaire et des territoires du ministère en charge de l'agriculture, le SSP et l'ensemble des professionnels des domaines concernés. Afin de mieux répondre aux besoins, il permettra d'actualiser la nomenclature fine des produits de l'enquête PCIA.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Le Service de la statistique et de la prospective (SSP) consolide les résultats de l'enquête PCIA avant leur transmission à la Direction des statistiques de court terme de l'Insee - Division Indices de prix à la production, qui est en charge du calcul de l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA). À partir de l'indice national et des pondérations régionales établies pour l'année de référence (actuellement l'année 2010), le SSP calcule les indices régionalisés. Le SSP transmet par ailleurs les prix absolus des engrais et de l'alimentation animale destinés à Eurostat.

L'IPAMPA est diffusé entre 25 et 30 jours après la fin du mois sous revue. Au niveau européen, Eurostat diffuse sur son site l'IPAMPA et les prix absolus calculés.

Au niveau national, l'IPAMPA alimente les différentes publications sur la conjoncture agricole réalisées par l'Insee et par le SSP. Elles sont mises en ligne sur leur site respectif. Plusieurs organisations professionnelles utilisent les résultats de l'IPAMPA pour les études de conjoncture sur leur domaine de compétence et pour alimenter leurs propres publications.

Au niveau régional, les IPAMPA régionalisés alimentent les publications de conjoncture des SRISE.

Les résultats des enquêtes continueront à être exploités et diffusés comme les années précédentes :

Type de diffusion envisagée	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats	Remarques
(1)	Tous les mois selon un calendrier établi par l'Insee	France entière	Envoi à l'Insee
(1)	1 fois par an	France entière	Envoi à Eurostat
(1)	Tous les mois	Régions	Calcul des IPAMPA régionaux

(1) Alimentation de processus aval : *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Au SSP, l'enquête mobilise :

- un responsable d'enquête (0,2 etp) pour la coordination, l'appui technique auprès des SRISE, et pour réaliser l'interface avec l'Insee ;
- un gestionnaire central d'enquête (0,7 etp) pour veiller mensuellement à la qualité de la collecte, la mise à jour ponctuelle des produits suivis ainsi que la réactualisation des données d'entreprises et de ses correspondants.

En SRISE, l'enquête une fois dématérialisée ne devrait mobiliser au total que 3,0 etp correspondant aux actions de contacts, de relance de proximité et de mise à jour de la liste des produits et services suivis dans l'enquête.

FICHE DE PRÉSENTATION
Enquête sur le prix des bois

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur le prix des bois.

2. Service producteur

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires – Bureau des statistiques structurelles, environnementales et forestières.

3. Service réalisant la collecte

Le SSP pour le volet prix des grumes.

Le centre d'études de l'économie du bois (CEEB), par délégation du SSP, pour les volets bois de trituration et bois énergie sylvicole.

4. Historique de l'enquête

Il s'agit de la reconduction de l'enquête prix des bois mise en place en 2011 par le SSP et dont la validité du label expire en 2015.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Les indices issus des enquêtes sur le prix des bois sont publiés depuis le 2^e semestre 2010 pour les grumes, depuis le 1^{er} trimestre 2011 pour le bois de trituration et depuis le 3^e trimestre 2011 pour le bois énergie sylvicole. L'ensemble du champ est couvert. La réalisation de l'enquête n'a pas posé de problème particulier, et les taux de réponse dépassent 90%.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'objectif des enquêtes est de recueillir les informations permettant de calculer des indices d'évolution des prix des bois afin d'informer, de manière régulière et indépendante des parties contractantes, les acteurs de la filière forêt - bois sur les tendances du marché national du bois.

L'enquête porte sur le suivi des prix des bois façonnés bord de route, 7 essences réparties en 2 ou 3 qualités pour le bois d'œuvre, 3 catégories pour le bois de trituration, 3 pour le bois énergie issu directement de forêt. Ces catégories représentent plus de 90% du volume de grumes et 70% du bois de trituration récolté en France.

Les thèmes abordés sont :

- le volume vendu ou acheté durant la période par catégorie ;
- le prix des produits retenus par entreprise.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

En application d'une part des objectifs de développement de la filière forêt – bois définis à la suite du Grenelle de l'Environnement et des Assises de la Forêt et annoncés par le Président de la République à l'occasion de son discours d'Urmatt le 19 mai 2009, le ministère en charge de la forêt a demandé au SSP la mise en place d'un suivi rendant compte de l'évolution du prix des bois ronds.

L'ensemble des acteurs de la filière bois est susceptible d'utiliser les indices publiés.

Les résultats de l'enquête sur le prix des bois ronds sont actuellement utilisés par l'INSEE pour établir le compte économique de la sylviculture (CES) et par le SOeS pour le compte intégré économique et environnemental de la forêt (IEEAF) qui répond à une demande de la Commission européenne.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet

Le SSP mène par ailleurs deux enquêtes annuelles de branche (exploitation forestière et sciage, rabotage, ponçage et imprégnation du bois) sur la récolte de bois et la production de sciages. Il réalisait jusqu'en 2007 les enquêtes annuelles d'entreprise sur ces secteurs d'activité, maintenant intégrées dans le dispositif ESANE.

L'INSEE réalise quant à lui les enquêtes annuelles de production sur la fabrication de placages, de panneaux et de pâte à papier et délègue au CEEB l'enquête sur les prix des sciages et l'enquête sur les prix du bois énergie industriel.

9. Insertion dans un système d'information

Cette enquête est une enquête unique, en une seule vague, sans enquête complémentaire, ni post-enquête, ni questionnaire annexe.

Cette enquête est un complément important permettant la valorisation des données des enquêtes de branche ainsi que d'ESANE dans ces secteurs.

10. Cible de l'enquête

L'enquête cible les entreprises les plus importantes pour chaque croisement essence - qualité, pour lesquels on suivra les volumes de transaction et les prix pour un ou plusieurs produits représentatifs de l'évolution. Cela représente environ 200 à 300 entreprises d'exploitation forestière pour les grumes, 70 à 80 entreprises d'exploitation forestière pour la trituration et 6 à 80 entreprises d'exploitation forestière pour le bois énergie sylvicole.

11. Champ de l'enquête

Les entreprises enquêtées sont les entreprises d'exploitation forestière interrogées exhaustivement dans l'enquête annuelle de branche.

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique est le territoire métropolitain.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Les unités à enquêter sont issues de la base de sondage constituée par les enquêtes de branche auprès des exploitations forestières.

Le choix des unités à interroger se fait au vu des résultats de l'enquête de branche portant sur l'année n-1. Les unités les plus représentatives par essence et qualité sont retenues.

14. Mode de collecte

La collecte est réalisée via Internet (site sécurisé). Les rappels sont réalisés par e-mail, à défaut par courrier postal.

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête est réalisée tous les semestres pour les prix des grumes et tous les trimestres pour les bois de trituration et les bois énergie sylvicole.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

L'enquête est obligatoire. Le temps de réponse varie de 30 à 50 minutes.

17. Instances de concertation (comitologie)

Le comité de pilotage est interne au ministère chargé de l'agriculture. Il comprend la sous-direction de la forêt et du bois, le SSP, des représentants de Srise et des services chargés de la forêt dans les Draaf. Un comité des utilisateurs associant aux membres du comité de pilotage les organisations professionnelles concernées est réuni pour examiner le questionnaire de l'enquête si une demande émerge.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats (indice d'évolution du prix des bois ronds) sont publiés sur le site Agreste du SSP.

Type de diffusion envisagée	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats	Remarques
(1)	Fin de trimestre + 2 mois	France métropolitaine et principales régions forestières selon les espèces	pour les bois de trituration et les bois énergie sylvicole
(1)	Fin de semestre + 3 mois	France métropolitaine et principales régions forestières selon les espèces	pour les prix des grumes

(1) Chiffres clés, principaux résultats : "4 pages", indicateurs, indices...

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'enquête est réalisée avec les moyens suivants :

- Pour les prix des grumes, la collecte est assurée par 0,50 ETP de niveau C avec un encadrement de 0,10 ETP de niveau A ;
- Pour les prix des bois de trituration et bois énergie sylvicole, la collecte est assurée par le CEEB ;
- Le calcul des indices et la publication des résultats sont assurés par 0,25 ETP.

FICHE DE PRÉSENTATION
Enquête « Terres labourables »

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête « Terres labourables ».

2. Service producteur

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires – Bureau des statistiques végétales et animales.

3. Service réalisant la collecte

La collecte est réalisée par des enquêteurs encadrés par les services régionaux de l'information statistique et économique (Srise) implantés au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

4. Historique de l'enquête

L'enquête « Terres labourables » est une enquête annuelle mise en place dans les années 90 pour répondre à un règlement européen de 1990, demandant aux États membres la fourniture d'informations statistiques sur la production de céréales, complété par un autre règlement européen de 1993 concernant des informations statistiques relatives aux produits végétaux autres que les céréales. Ces deux règlements ont depuis été abrogés et remplacés par le règlement européen CE 543/2009 du 18 juin 2009. Les données recueillies dans le cadre de l'enquête « Terres labourables » permettent de répondre à ce dernier.

Le SSP demande donc la reconduction de cette enquête dont la validité du label expire en 2015.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Les résultats des enquêtes « Terres labourables » font l'objet de publications annuelles de tableaux statistiques départementaux, régionaux et nationaux par culture, à usage interne au MAAF. Ces données sont principalement destinées aux Srise, dans le cadre notamment des estimations mensuelles précoces de production des principales grandes cultures et de la statistique agricole annuelle (SAA). Les estimations précoces de production et la SAA font régulièrement l'objet de publications et de diffusions de tableaux sur le site Internet Agreste. Elles alimentent également les transmissions à Eurostat des statistiques végétales.

Cette enquête est désormais bien connue par les exploitants et elle ne pose pas de problèmes particuliers. Quelques cas de non réponse sont constatés nécessitant de revoir l'échantillon constant qui était en place depuis plusieurs années.

L'échantillon était tiré à partir d'une base de sondage constituée des points issus de l'enquête Teruti. Cette opération nécessite un traitement relativement important avant chaque lancement d'enquête car, outre le remplacement des unités qui ont refusé d'être enquêtées, un rapprochement avec les données issues des demandes d'aides de la politique agricole commune (PAC) était nécessaire pour apparier les points devant être enquêtés avec les coordonnées administratives contenues dans les déclarations pour la PAC. Cet appariement nécessitait pour certains cas un traitement plus complexe lorsque les unités enquêtées évoluaient et changeaient d'identifiant dans les données administratives pour la PAC.

Elle a fait l'objet d'une dématérialisation en 2013 avec saisie, sur tablette PC par l'enquêteur, des réponses aux questionnaires au moment de l'entretien avec l'exploitant.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête a pour objectif premier d'estimer les rendements d'une trentaine de cultures issues de terres labourables (dites aussi « grandes cultures ») aux niveaux départemental, régional et national. Elle peut également être utilisée pour l'estimation précoce de l'évolution des surfaces cultivées.

L'enquête est réalisée par sondage auprès d'exploitants agricoles. L'interrogation porte sur la surface et le rendement de l'ensemble des grandes cultures présentes sur l'exploitation, sur la quantité d'eau pour l'irrigation du maïs, ainsi que sur les prévisions de semis pour l'année suivante.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Jusqu'en 2009, les règlements (CEE) n° 837/90 du Conseil du 26 mars 1990 concernant les informations statistiques à fournir sur la production de céréales, et 959/93 du Conseil du 5 avril 1993 concernant les

informations statistiques à fournir sur les produits végétaux autres que les céréales constituaient le cadre réglementaire des transmissions à Eurostat sur les surfaces et les productions des principales cultures. En 2009, conformément à la nouvelle approche visant à la simplification de la législation communautaire, ces deux règlements ont été remplacés par le règlement (CE) n° 543/2009 du parlement européen et du conseil du 18 juin 2009.

Les utilisateurs des résultats sont en premier lieu le MAAF, et principalement les Srise pour l'élaboration des estimations mensuelles précoces de production des principales grandes cultures, et de la statistique agricole annuelle (SAA).

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Il n'existe pas d'autre source officielle sur les rendements annuels par culture. L'estimation conjoncturelle de production des grandes cultures s'appuie essentiellement sur cette enquête et sur l'exploitation des données administratives issues des déclarations faites par les exploitants pour les aides de la PAC.

Par rapport aux données administratives, les données de l'enquête fournissent les productions et les estimations de semis pour la prochaine campagne plusieurs mois avant que les déclarations pour la prochaine campagne ne soient disponibles.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête « Terres labourables » s'insère dans le système d'information du SSP. Elle se fait en trois vagues (cf paragraphe 15. *Date et périodicité de la collecte*), avec des questionnaires adaptés à la période de collecte en fonction de l'avancement des travaux agricoles sur le terrain. Elle alimente les estimations précoces de productions des grandes cultures et la Statistique agricole annuelle (SAA). Cette dernière, dont l'origine remonte à 1852, n'est pas une enquête mais une statistique de synthèse réalisée annuellement au niveau de chaque département, prenant en compte aussi bien des résultats d'enquêtes (dont « Terres labourables ») que des informations rassemblées auprès des organismes professionnels, des coopératives agricoles et des divers services administratifs.

L'opportunité est demandée pour la seule enquête « Terres labourables ».

10. Cible de l'enquête

Les unités enquêtées sont les exploitants agricoles. L'échantillon enquêté comprend actuellement 13 000 exploitants. Il pourra être envisagé d'augmenter l'échantillon, afin d'améliorer la représentativité départementale, au moins pour les principales cultures du département. Cet élargissement pourrait notamment intervenir en parallèle de la poursuite de la dématérialisation et de la future collecte auprès des exploitants directement sur Internet. Ce mode de collecte Internet (Cawi) nécessitera une phase de test avant déploiement généralisé pour mesurer la capacité des exploitants agricoles à répondre sur Internet sans enquêteur et vérifier que les résultats ne sont pas biaisés par ce mode de collecte par rapport au mode faisant appel aux enquêteurs.

11. Champ de l'enquête

Les exploitants agricoles interrogés sont ceux qui ont des parcelles en terres labourables.

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique est limité aux départements de grandes cultures, c'est-à-dire ceux qui couvrent la plus grande part de la production française métropolitaine (66 départements dans la version actuelle). L'étude qui va être menée pour l'amélioration de l'échantillon de l'enquête est susceptible de revoir la liste des départements enquêtés pour chaque culture.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Compte tenu des constats sur le mode de constitution annuelle de l'échantillon actuellement, de la constitution par le SSP d'une base de sondage avec une entrée exploitation et de la disponibilité tous les ans des données des déclarations pour la PAC, il est prévu un changement de méthode.

La base de sondage est désormais constituée de l'ensemble des exploitations déclarant des terres labourables à la PAC. Elle est actualisée tous les ans par la base fournie par l'Agence de Services et de Paiement (ASP), issue des déclarations de surfaces PAC. Cette base sert au tirage stratifié de l'échantillon. Pour éviter une charge trop lourde et éviter que les mêmes exploitants soient enquêtés tous les ans, l'échantillon sera renouvelé chaque année pour une partie. Cette méthode permet de conserver un échantillon assez constant pour le suivi fin dans le temps mais permet de renouveler l'échantillon petit à petit.

14. Mode de collecte

La collecte est réalisée par des enquêteurs encadrés par les services régionaux de l'information statistique et économique (Srise) implantés au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

En vague 1, les informations sont collectées par un enquêteur au cours d'un entretien téléphonique. Lorsqu'il s'agit d'une exploitation enquêtée pour la première fois, l'enquêteur doit rendre visite à l'exploitant. Pour les vagues 2 et 3, les questionnaires sont renseignés par téléphone.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

Le déroulement de l'enquête suit l'avancement des travaux sur le terrain. Le recueil des rendements de l'année se fait à la fin des récoltes, celui des prévisions de surfaces en fin d'année et au moment des semis de printemps.

Afin de disposer d'informations rapides pour répondre à des besoins conjoncturels, l'interrogation se fait donc en trois vagues successives en fonction de l'avancement de la campagne :

- vague 1 en juillet-août : rendements des céréales à paille, du colza, de la féverole et du pois ;
- vague 2 en novembre-décembre : rendements des cultures récoltées en automne (maïs, sorgho, tournesol, soja, betterave et pomme de terre), quantité d'eau pour l'irrigation du maïs et prévisions de semis au printemps suivant ;
- vague 3 (optionnelle) en mai de l'année suivante : confirmations de semis de printemps et prévisions de rendement pour les cultures d'hiver de l'année n.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

La durée de l'entretien est d'une dizaine de minutes en moyenne. Il n'y a pas d'autres contraintes imposées à l'enquêté.

17. Instances de concertation (comitologie)

Le programme d'enquêtes du SSP, et parmi elles « Terres labourables », est présenté à la commission consultative de la statistique agricole (COCOSA) qui se réunit chaque année. La commission constitue le lieu privilégié des échanges avec les différents participants tant sur la programmation des enquêtes que sur la restitution des résultats.

L'enquête a également fait l'objet d'échanges avec les Srise et les différents utilisateurs lors de la dématérialisation pour recenser les nouveaux besoins.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats de l'enquête sont utilisés pour le suivi des estimations conjoncturelles sur les « grandes cultures » (estimations mensuelles mises sur le site Internet du SSP) et l'établissement de la statistique agricole annuelle SAA.

Type de diffusion envisagée	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats	Remarques
(1)	Septembre année n, janvier et juin année n+1	National, régional, départemental (métropole seule)	Srise

(1) Alimentation de processus aval : *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'enquête est réalisée avec les moyens suivants :

- 1 responsable d'enquête au SSP ;
- une centaine d'enquêteurs pour un budget oscillant entre 300 et 320 milliers d'euros, selon le nombre de régions souhaitant mettre en place la vague 3 qui est optionnelle.

Elle mobilise également un chargé d'enquête par région (19) pour mettre en place la collecte à chaque phase de l'enquête.

FICHE DE PRÉSENTATION
Enquête « Pratiques d'élevage »

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

L'enquête s'intitule « Pratiques d'élevage ».

2. Service producteur

Le service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires – Bureau des statistiques végétales et animales.

3. Service réalisant la collecte

La collecte sera réalisée par des enquêteurs encadrés par les services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) implantés dans les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) du ministère en charge de l'agriculture.

4. Historique de l'enquête

Il s'agit d'une nouvelle enquête. Elle fait suite à des enquêtes plus ciblées sur certaines pratiques et/ou certaines filières. Ainsi, en 2008, des enquêtes ont porté plus spécifiquement sur la thématique des bâtiments d'élevage des bovins, ovins, caprins et porcins. Au cours de la même année, une enquête a également été réalisée sur le fonctionnement des exploitations avicoles.

L'enquête « Pratiques d'élevage » permettra d'enquêter de façon parallèle toutes les exploitations d'élevage sur des thématiques plus élargies en fonction des besoins exprimés par un certain nombre d'utilisateurs.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

S'agissant d'une nouvelle enquête, il n'existe pas de bilan d'exécution.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête a pour objectif d'apporter des informations sur les pratiques des éleveurs en abordant différentes thématiques complémentaires. Elle constitue un outil majeur de l'évaluation de l'impact des pratiques des éleveurs et notamment de la politique de développement de l'agroécologie du ministère et du plan Ecoantibio qui vise à réduire l'usage des antibiotiques.

Elle doit permettre également de disposer d'éléments techniques pour actualiser les connaissances sur le secteur de l'élevage. Ces éléments sont notamment utiles pour la réalisation des bilans fourragers pour l'alimentation animale, pour la réalisation des bilans des émissions de gaz à effet de serre à partir de l'élevage, pour la réalisation des bilans azote et phosphore. Ils permettent enfin de disposer de données de base actualisées pour la connaissance des pratiques et pour l'amélioration des données conjoncturelles établies par le SSP.

Le questionnaire sera organisé autour de différentes thématiques :

- données structurelles de base,
- gestion des effluents,
- alimentation des animaux,
- pratiques sanitaires,
- bien-être animal,
- main-d'œuvre.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

La demande émane de différents utilisateurs et s'est d'abord exprimée lors de la consultation pour l'élaboration du programme à moyen terme 2014-2018. Elle a été largement confirmée et précisée lors d'un comité ad hoc sur les besoins d'investigations statistiques en matière d'élevage, qui s'est tenu le 17 juin 2014.

Par ailleurs, l'enquête permettra d'actualiser des données pour l'établissement des inventaires nationaux sur les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le Changement Climatique (CNUCC) et pour l'établissement de bilans azote et phosphore demandés par Eurostat. Ces données pourront également servir dans le cadre de l'évaluation de la directive européenne sur les nitrates présents dans l'eau.

Enfin, l'enquête apportera des éléments d'évaluation de la politique d'agroécologie et du plan Ecoantibio portés tous les deux par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Il n'existe aucune autre source d'information collectée sur les pratiques des éleveurs depuis 2008.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête s'insère dans le programme des enquêtes du SSP. Elle est complémentaire aux enquêtes annuelles qui portent sur les effectifs animaux mais qui n'abordent pas les pratiques d'élevage.

Cette enquête apportera un éclairage sur les pratiques en 2015. Elle sera valorisée par le SSP, les SRISE et les chercheurs.

Elle n'a pas vocation à être reconduite tous les ans puisqu'elle porte sur des aspects plus structurels. Elle pourra être renouvelée dans plusieurs années, la fréquence de ces enquêtes restant encore à préciser.

L'opportunité est demandée pour l'enquête sur les pratiques d'élevage de 2015.

10. Cible de l'enquête

L'unité de collecte est l'exploitation. L'interrogation est faite auprès du chef d'exploitation. Le nombre d'exploitations enquêtées est estimé au maximum à 33 000.

11. Champ de l'enquête

L'enquête porte sur les filières suivantes : bovins (lait et viande), porcins, volaille de ponte et volaille de chair, ovins, caprins. Des seuils minimaux d'animaux par exploitation seront fixés pour déterminer l'univers de tirage et n'enquêter que les exploitations dites « professionnelles ».

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête est prévue dans les principaux bassins d'élevage français y compris les DOM concernés. Les résultats sont prévus pour une diffusion France et régions.

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'enquête sera réalisée par sondage pour chaque espèce animale à enquêter. Les unités enquêtées pourront être issues de diverses sources administratives (BDNI, Sigal...) permettant de disposer d'informations sur les exploitations détenant des animaux.

14. Mode de collecte

L'enquête sera réalisée en face à face chez l'exploitant avec saisie directe sur Tablet PC (système Capi).

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte aura lieu en début 2016.

16. Temps de collecte – Contraintes imposées à l'enquêté

L'enquêté dispose normalement des données nécessaires à l'enquête. Il est prévu une durée moyenne du renseignement du questionnaire d'une heure. Un courrier sera adressé aux exploitants par les SRISE pour les informer de la visite d'un enquêteur et leur permettre de rassembler les informations nécessaires.

17. Instances de concertation (comitologie)

Un comité des utilisateurs regroupant les représentants des ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie, des Srise, des instituts techniques et de recherche est créé pour préparer le questionnaire de l'enquête.

Une consultation des organisations professionnelles agricoles sur le projet de questionnaire sera également réalisée.

18. Exploitation et diffusion des résultats

La diffusion des résultats se fera sous diverses formes : Agreste Primeur, dossiers présentant les principaux résultats, diffusion sur le site Internet Agreste de tableaux de résultats agrégés, études régionales à l'initiative des régions.

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats	Remarques
3	2 ^{ème} trimestre 2017	France entière et régions	Tableaux pour tout public mis en ligne sur le site Internet Agreste
2	2 ^{ème} trimestre 2017	France entière et régions	Tableaux multidimensionnels mis en ligne sur le site Internet Agreste (données en ligne Disar)
1	Mi 2017	France entière et régions	Données valorisées dans le cadre de transmissions de bilans à Eurostat et dans le cadre du protocole de Kyoto
3	Mi 2017	France entière et régions	Agreste Primeur

* type de diffusion :

1 – Alimentation de processus aval *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

2 – Données détaillées, *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)...*

3 – Chiffres clés, principaux résultats "4 pages", *indicateurs, indices...*

Les résultats de cette enquête pourront être utilisés notamment, par l'administration et les organismes techniques et de recherche, pour établir divers indicateurs pour évaluer certaines politiques publiques.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Moyens humains : 1 responsable d'enquête avec un appui pour la réalisation du questionnaire et la préparation de l'outil de collecte (2 ETP niveau A), des gestionnaires en région pendant la phase de collecte (environ 20 ETP pendant les mois de collecte – formation des enquêteurs, suivi de la collecte, validation des données).

Moyens financiers : budget prévu de 2,7 millions d'euros dont 1,7 millions d'euros pour la collecte.